

## PROCEDURE D'ALLEGEMENTS / DISPENSES

Formation Accompagnant Educatif et Social

### 1. UNE INFORMATION

---

- ⇒ Sur le site internet de l'IRTS CA [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr) ;
- ⇒ Dans le dossier d'inscription.

### 2. UNE ELABORATION DE LA DEMANDE

---

- ⇒ Un dossier à remplir au moment de l'inscription complété par les diplômes et/ou les référentiels ;
- ⇒ Après les épreuves de sélection, une étude individuelle des dossiers sera effectuée par l'équipe pédagogique.

### 3. UN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

---

- ⇒ Une commission pédagogique se tiendra dans le mois qui suit la sélection pour traiter les dossiers complets en vue d'établir la personnalisation du parcours pédagogique ;
- ⇒ Les modalités de cette personnalisation seront transmises par écrit au demandeur.

### 4. UNE CONTRACTUALISATION

---

- ⇒ Les dispenses et allègements sont inscrits dans la convention de formation.

Version 1 – 07/07/2021